GROUPE 27 HERBICIDE

# HERBICIDE TOLPYRALATE 400SC

## **AGRICOLE**

# SUSPENSION CONCENTRÉE

UN HERBICIDE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN PRÉSEMIS, EN PRÉLEVÉE ET EN POSTLEVÉE DANS LE BLÉ ET L'ORGE, ET LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN POSTLEVÉE DANS TOUS LES TYPES DE MAÏS DE GRANDE CULTURE, DE MAÏS DOUX, DE MAÏS DE SEMENCE ET DE MAÏS À ÉCLATER.

PRINCIPE ACTIF: Tolpyralate 400 g/L

Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,008 % à titre d'agent de conservation.

OU

Ce produit contient de la 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0,00352%

e

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00034%

et

2-méthyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00011% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT TOUTE UTILISATION. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 32901

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: 500 mL à 200 L

Déposant ISK Biosciences Corporation 740 Auburn Road, Suite A Concord, Ohio 44077 USA 1-877-706-4640

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

#### PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après toute manipulation. Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après toute manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément du reste du linge avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltre dans ces derniers. Se laver ensuite soigneusement et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. Conserver et nettoyer l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérivation.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 2 jours suivant l'application pour l'écimage manuel du maïs traité. Pour toutes autres activités après l'application, **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

#### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

GROUPE 27 HERBICIDE

# HERBICIDE TOLPYRALATE 400SC

## **AGRICOLE**

# SUSPENSION CONCENTRÉE

UN HERBICIDE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN PRÉSEMIS, EN PRÉLEVÉE ET EN POSTLEVÉE DANS LE BLÉ ET L'ORGE, ET LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN POSTLEVÉE DANS TOUS LES TYPES DE MAÏS DE GRANDE CULTURE, DE MAÏS DOUX, DE MAÏS DE SEMENCE ET DE MAÏS À ÉCLATER.

PRINCIPE ACTIF: Tolpyralate 400 g/L

Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,008 % à titre d'agent de conservation.

OU

Ce produit contient de la 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0,00352%

e

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00034%

et

2-méthyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00011% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT TOUTE UTILISATION. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 32901

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: 500 mL à 200 L

Déposant ISK Biosciences Corporation 740 Auburn Road, Suite A Concord, Ohio 44077 USA 1-877-706-4640

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

#### PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après toute manipulation. Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après toute manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément du reste du linge avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltre dans ces derniers. Se laver ensuite soigneusement et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. Conserver et nettoyer l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérivation.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 2 jours suivant l'application pour l'écimage manuel du maïs traité. Pour toutes autres activités après l'application, **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

#### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

# RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Tolpyralate 400SC est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Tolpyralate 400SC et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Tolpyralate 400SC ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ISK Biosciences Corporation au 877-706-4640.

#### MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

## Information générale sur l'utilisation :

L'herbicide Tolpyralate 400SC est une suspension concentrée pour la suppression sélective en présemis, en prélevée et/ou en postlevée contre certaines espèces de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges présentes dans le blé et l'orge, et en postlevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs doux et/ou le maïs à éclater. L'absorption de l'herbicide Tolpyralate 400SC par les mauvaises herbes sensibles se fait par contact avec le feuillage. La croissance cesse peu après l'application. La mort complète

des mauvaises herbes peut prendre jusqu'à 2 semaines, mais ils ne concurrenceront pas la croissance de la culture.

#### Culture:

Éviter de perturber les zones traitées durant au moins 7 jours à la suite de l'application de l'herbicide Tolpyralate 400SC afin de permettre une absorption et une translocation maximales de l'herbicide. Éviter tout travail du sol profond, car celui-ci aura pour effet de déplacer les graines de mauvaises herbes dormantes dans les zones où la germination est susceptible de se produire. Cela est particulièrement important lors de la réalisation de mélanges en cuve avec un herbicide présentant une activité résiduelle dans le sol.

## Conditions environnementales et activité biologique :

L'herbicide Tolpyralate 400SC procure des résultats optimaux lorsqu'il est utilisé sur des mauvaises herbes jeunes en pleine croissance. Les applications réalisées dans des conditions chaudes et humides (21 °C ou plus) et une humidité du sol adéquate, que ce soit avant ou après l'application, maximisent la performance du produit.

Le degré et la durée de la suppression dépendent de la répartition du produit de pulvérisation, du spectre et de la taille des mauvaises herbes, des conditions de croissance avant et après le traitement et de l'humidité du sol.

Un intervalle d'une heure est nécessaire pour que l'herbicide Tolpyralate 400SC devienne résistant à l'entraînement par la pluie. Le traitement des mauvaises herbes dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale indiquée sur l'étiquette ou qui sont soumises à un stress peut donner lieu à une élimination incomplète des mauvaises herbes. Une mauvaise suppression des mauvaises herbes ou un endommagement des cultures peut découler des applications réalisées sur des plantes soumises à un stress en raison :

- de températures anormalement faibles ou élevées;
- de conditions environnementales telles que la sécheresse, les sols saturés en eau, les dommages causés par la grêle, ou le gel;
- de dommages causés par des maladies, des insectes, ou des nématodes;
- de l'herbicide précédent, ou de résidus d'herbicide liés à une application effectuée l'année précédente.

Si la culture ou les graminées sont soumis à un stress, retarder l'application jusqu'à ce que le stress disparaisse et que la croissance de la culture et des graminées reprenne pleinement.

## Consignes relatives au mélange et au chargement :

Ne pas préparer plus de mélange de pulvérisation que nécessaire aux fins de l'application immédiate du produit. Éviter d'entreposer les mélanges de pulvérisation à base de l'herbicide Tolpyralate 400SC toute une nuit.

- 1. S'assurer que le système de pulvérisation est exempt de résidus issus des applications précédentes.
- 2. Remplir à moitié le réservoir d'eau propre.

- 3. Tout en remuant, ajouter la quantité requise de l'herbicide Tolpyralate 400SC.
- 4. Continuer à remuer durant au moins cinq minutes, jusqu'à ce que l'herbicide Tolpyralate 400SC se soit entièrement dispersé dans l'eau.
- 5. Une fois l'herbicide Tolpyralate 400SC entièrement dispersé, continuer à remuer et poursuivre le remplissage du réservoir avec de l'eau. Bien mélanger l'herbicide Tolpyralate 400SC avec de l'eau avant d'ajouter toute autre substance.
- 6. Pendant le remplissage du réservoir, ajouter les adjuvants de pulvérisation requis (huile végétale méthylée ou engrais à base de nitrate d'ammonium).
- 7. Si le mélange n'est pas remué en permanence, un phénomène de sédimentation se produira. En cas de sédimentation, bien remuer à nouveau avant toute utilisation.
- 8. Éviter d'entreposer les mélanges de pulvérisation à base de l'herbicide Tolpyralate 400SC toute une nuit.

#### APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

<u>Application par pulvérisateur agricole</u>: **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Tout appareil d'application par voie terrestre doit être bien entretenu et calibré à l'aide de supports de pulvérisation appropriés. Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles qui permettent une lutte antiparasitaire efficace. Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis appropriés et réglé pour garantir une distribution et une couverture optimales de pulvérisation à des pressions de service appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 205 kPa (30 psi), sauf si le fabricant des buses réduisant la dérive l'exige. Les pulvérisateurs doivent être réglés afin que la position des pastilles de buses soit d'au moins 46 cm (18 pouces) au-dessus de la culture. Lors de la pulvérisation, prendre note que les chevauchements et les vitesses d'avancement plus lentes qui se produisent en démarrant ou en arrêtant l'appareil ou en effectuant un virage, peuvent libérer des doses de pulvérisation plus élevées.

# APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Application par aéronef à pilotage conventionnel: NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

## Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

## Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes de protection ou un écran facial résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions recommandées à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur le chantier doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être régulièrement décontaminés.

## Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 877-706-4640. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes: Volume: Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de

50 litres d'eau par hectare.

# Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:				
Méthode d'épandage			Habitat d'eau douce				Habitat
			re d'une profondeur		estuarien/marin d'une		
			de:		profondeur de :		
			Moins de	Plus de 1	Moins de 1	Plus de 1	terrestre :
			1 m	m	m	m	
Pulverisateur	Le blé, l'orge, le maïs de grande culture, le maïs doux, le maïs de semence, et le maïs à éclater		1	1	0	0	2
Aérienne	l'orge	Voilure fixe	1	1	0	0	60
		Voilure tournante	1	1	0	0	50

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

## ADJUVANTS À PULVÉRISER :

Pour accroître l'efficacité du produit, il est hautement recommandé d'utiliser un adjuvant pendant l'application du produit.

## Sélection d'adjuvants :

L'utilisation de l'huile végétale méthylée (MSO) est recommandée avec l'herbicide Tolpyralate 400SC.

Appliquer 1% v/v de MSO (1 litre par 100 litres de volume de pulvérisation) du volume de pulvérisation final.

## Engrais à base de nitrate d'ammonium

- La suppression globale de mauvaises herbes peut être améliorée avec l'ajout d'une source d'azote. Utiliser de 12,5 à 25 L par 1 000 L d'une solution de pulvérisation à base de nitrate d'ammonium et d'urée (NAU) de haute qualité, comme 28 % N ou 32 % N, ou de 8,4 à 20,4 kg par 1 000 L d'une solution de sulfate d'ammonium (AMS) conçu pour la pulvérisation.
- Ne pas utiliser un engrais d'azote liquide comme la solution support complète.

#### Mélanges en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la

condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec le fabricant au 1-877-706-4640 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ne pas mélanger en cuve ni appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC avec n'importe quel insecticide à base d'organophosphate.

Les mélanges en cuve sont généralement utilisés pour élargir ou étendre la suppression du spectre de mauvaises herbes présent. Les herbicides mélangés en cuve doivent être homologués pour une utilisation sur la culture concernée. Un mélange en cuve comprenant de l'atrazine ou le bromoxynil est recommandé, sauf si le produit à base d'atrazine ou de bromoxynil ne soit pas étiqueté pour une utilisation sur la culture ou le site d'utilisation spécifique. Une application de l'herbicide Tolpyralate 400SC à une dose de 75 à 100 mL par hectare en association avec de l'atrazine à une dose d'au moins 0,56 kg de p.a. par hectare ou du bromoxynil à une dose d'au moins 0,28 kg de p.a. par hectare augmentera la rapidité de la suppression, le spectre des mauvaises herbes et la régularité de la suppression. Suivre les restrictions sur l'étiquette de l'atrazine ou du bromoxynil.

Toutefois, la compatibilité physique de l'herbicide Tolpyralate 400SC avec des produits d'association doit être évaluée avant toute utilisation. N'utiliser des mélanges en cuve que lorsque l'applicateur, au vu de son expérience, pense que le mélange en cuve n'entraînera pas de dommages excessifs aux cultures.

Pour les mélanges en cuve, ajouter des composants individuels dans le réservoir de pulvérisation en respectant l'ordre suivant : eau, granules dispersables dans l'eau, sacs hydrosolubles, pâtes granulées, concentrés émulsionnables, additifs antidérive, liquides hydrosolubles, engrais liquide et/ou sulfate d'ammonium et adjuvants.

## Essai de compatibilité :

Les additifs et les mélanges en cuve doivent faire l'objet d'un essai de compatibilité effectué en réalisant un mélange dans un petit contenant avant de procéder au mélange dans le réservoir de pulvérisation.

Dans un flacon en verre (~ 1 litre), ajouter tous les produits d'association, en respectant leurs doses respectives. Bien retourner, remuer et mélanger le flacon.

Si le mélange entraîne la formation de précipités (paillettes ou dépôt), gèle, forme des grumeaux ou une couche huileuse, cela indique une incompatibilité. Bien que les signes d'incompatibilité ne deviennent généralement visibles que dans les cinq minutes suivant le mélange, le mélange doit être observé durant environ 30 minutes.

Les agents de compatibilité peuvent être utilisés pour faciliter le mélange. Si les agents de compatibilité ne facilitent pas le mélange, le mélange est incompatible et ne doit pas être utilisé.

## Nettoyage de l'équipement de pulvérisation :

Après avoir pulvérisé l'herbicide Tolpyralate 400SC et avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation pour toute autre application, le pulvérisateur doit être nettoyé soigneusement en suivant la procédure suivante.

- 1. Vider le réservoir; rincer soigneusement l'intérieur des réservoirs des pulvérisateurs à l'aide d'eau propre (rincer durant environ une minute par 95 litres de capacité du réservoir). Déloger et retirer tout dépôt visible à l'aide d'une brosse dure.
- 2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et ajouter 3,78 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant au moins 3 % d'ingrédient actif) pour chaque 379 litres d'eau. Faire circuler la solution de nettoyage dans l'ensemble du réservoir et des tuyaux durant environ 15 minutes. Faire passer la solution de nettoyage par les tuyaux, la rampe et les buses (1/4 du volume de la capacité du réservoir), puis vider le réservoir.
- 3. Répéter l'étape 1.
- 4. Répéter l'étape 2.
- 5. Retirer les buses et le filtre et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent de nettoyage et de l'eau.
- 6. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
- 7. Si seule de l'ammoniaque est utilisée à titre d'agent nettoyant, la solution de rinçage des étapes 2 et 4 peut être appliquée sur la ou les cultures, comme indiqué sur l'étiquette. Ne pas dépasser la dose d'utilisation maximale indiquée sur l'étiquette. Si d'autres agents nettoyants sont utilisés, consulter l'étiquette de l'agent nettoyant pour connaître les consignes d'élimination de l'eau de rinçage. Si aucune consigne n'est fournie, éliminer l'eau de rinçage sur le site, ou dans un établissement d'élimination des déchets agréé.

(Mise en garde : Ne <u>Pas</u> utiliser de produit à blanchir au chlore contenant de l'ammoniaque, car cela provoquerait la formation d'un gaz dangereux).

# INFORMATION RELATIVE À L'APPLICATION

L'herbicide Tolpyralate 400SC peut être appliqué avec tous les types d'équipement de pulvérisation normalement utilisés pour les applications par voie terrestre et par voie aérienne.

De nombreuses cultures sont très sensibles à l'herbicide Tolpyralate 400SC. Tout contact direct ou indirect (tel que les dérives de pulvérisation) avec les cultures autres que les cultures étiquetées doit être évité.

# Préparation du pulvérisateur :

Appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC à l'aide d'un équipement de pulvérisation qui a été nettoyé et est exempt de dépôts de pesticides issus de précédentes utilisations de pesticides. Nettoyer l'équipement de pulvérisation conformément aux consignes du fabricant; consulter l'étiquette du pesticide utilisé précédemment pour obtenir des consignes de nettoyage adéquates.

Pour tous les systèmes d'application, utiliser des filtres à tamis dotés d'au moins 50 mailles.

# Suppression des mauvaises herbes en présemis, prélevée et/ou postlevée :

Application par voie terrestre: Les applications doivent être effectuer dans une quantité de 140 à 470 litres d'eau par hectare. Utiliser les volumes d'eau les plus élevés si des résidus de végétation ou de cultures sont présents. Les résultats les plus satisfaisants sont obtenus lorsque les mauvaises herbes sont petites et en pleine croissance. Les mauvaises herbes à feuilles larges ne doivent pas présenter une largeur de plus de 10 centimètres et les graminées ne doivent pas présenter une hauteur de plus de 10 centimètres avant le premier tallage. Une bonne couverture est essentielle pour une suppression des mauvaises herbes optimale. Des volumes de pulvérisation élevés doivent être utilisés en cas de populations de mauvaises herbes importantes et de conditions de croissance défavorables.

**Pulvérisation généralisée :** Appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à faible pression. Suivre les recommandations du fabricant pour connaître la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe. Vérifier l'équipement de pulvérisation quotidiennement pour un entretien et un calibrage adaptés.

**Pulvérisateurs à écrans**: Protéger la rampe ou les buses à l'aide d'un écran peut réduire les effets du vent. Toutefois, il incombe à l'applicateur de vérifier que les écrans préviennent les dérives et n'empêchent pas le dépôt uniforme du produit.

**Application par voie aérienne :** Utiliser une quantité minimale de 50 litres d'eau par hectare.

## RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'APPLICATION

NE PAS appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un quelconque système d'irrigation.

NE PAS effectuer plus de deux applications de l'herbicide Tolpyralate 400SC sur le maïs au cours d'une saison de croissance.

Laisser s'écouler une période d'au moins 14 jours entre les applications de l'herbicide Tolpyralate 400SC.

NE PAS appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC dans les 45 jours avant la récolte du maïs de grande culture et du maïs à éclater.

NE PAS appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC dans les 35 jours avant la récolte du maïs doux frais.

NE PAS faire paître ou nourrir le fourrage ou l'ensilage de maïs traité avant un délai de 21 jours suivant l'application de l'herbicide Tolpyralate 400SC.

NE PAS mélanger en cuve l'herbicide Tolpyralate 400SC avec l'atrazine lors de l'application sur le blé ou l'orge.

NE PAS effectuer plus de 40 g p.a./ha de l'herbicide Tolpyralate 400SC sur le blé ou l'orge au cours d'une saison de croissance.

NE PAS mélanger en cuve l'herbicide Tolpyralate 400SC avec des produits contenant du tiafenacil lors de l'application sur l'orge.

NE PAS appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC dans les 50 jours avant la récolte du blé ou de l'orge.

NE PAS donner de paille de blé ou d'orge traitée au bétail pendant au moins 50 jours après l'application.

NE PAS faire paître le bétail ou récolter du fourrage pour le foin du blé ou de l'orge traité pendant au moins 21 jours après l'application.

# MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS DOUX ET MAÏS À ÉCLATER

L'herbicide Tolpyralate 400SC peut être utilisé pour la production de maïs de grande culture, de maïs doux et de maïs à éclater. L'herbicide Tolpyralate 400SC peut être appliqué en pulvérisation généralisée sur du maïs d'une hauteur maximale de 50 cm ou présentant au maximum six colliers de feuilles (V6), celui qui est le plus restrictif. Alors que l'herbicide Tolpyralate 400SC a une importante période d'application en matière de sécurité pour les cultures, les recherches ont démontré que les résultats les plus satisfaisants étaient obtenus lorsque les applications étaient réalisées de façon précoce après la levée lorsque le maïs et les mauvaises herbes sont petits. Privilégier des applications sur du maïs d'une hauteur inférieure à 30 cm pour une couverture et un rendement global optimaux. Appliquer par l'équipement de pulvérisation au sol seulement.

# MAÏS DE GRANDE CULTURE CULTIVÉ POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Les lignées consanguines du maïs de semence peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris l'herbicide Tolpyralate 400SC. Puisque la réaction de toutes les lignées consanguines du maïs de semence n'a pas été examinée, la première utilisation de l'herbicide Tolpyralate 400SC doit être limitée à une petite zone de chaque lignée consanguine pour confirmer la tolérance avant l'adoption en tant que pratique générale sur le terrain. De plus, consulter le fournisseur de maïs de semence pour obtenir des informations sur la tolérance de lignées consanguines spécifiques de maïs de semence à l'herbicide Tolpyralate 400SC.

## **BLÉ ET ORGE**

Les applications peuvent être effectuées en présemis, prélevée et/ou postlevée aux cultures du blé et de l'orge. Pour les applications en postlevée appliquer sur l'orge, et le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver à partir du stade d'une feuille jusqu'à l'émergence de la feuille étendard. Les applications sur le blé d'hiver peuvent être effectuer à l'automne ou au printemps. Appliquer par pulvérisation aérienne ou au sol.

## Périodes de l'application sur les mauvaises herbes :

Appliquer l'herbicide Tolpyralate 400SC lorsque les mauvaises herbes sensibles sont jeunes et en pleine croissance. Traiter les infestations importantes de mauvaises herbes avant qu'elles ne deviennent trop compétitives avec la culture, en particulier lorsque l'humidité et/ou la fertilité du sol sont limitées. L'herbicide Tolpyralate 400SC permet la suppression des mauvaises herbes par l'intermédiaire de l'absorption foliaire. Pour les mauvaises herbes poussant plus tardivement, une deuxième application ou une culture en temps opportun sont requises pour le maïs seulement. Les applications réalisées sur des mauvaises herbes présentant une taille plus importante que celle indiquée sur cette étiquette ou sur les mauvaises herbes soumises à un stress peuvent donner lieu à une suppression insatisfaisante.

#### Dose:

Une suppression optimale des mauvaises herbes répertoriées peut être obtenue avec 75 à 100 mL d'herbicide Tolpyralate 400SC par hectare (30 à 40 g de p.a./ha) appliqué en traitement seul. L'utilisation du taux le plus élevé est recommandée pour les infestations plus importantes. Un spectre plus large de mauvaises herbes peut être supprimé lorsque le Tolpyralate 400SC est mélangé en cuve avec de l'atrazine ou du bromozynil. Un dosage de 50 mL de Tolpyralate 400SC peut être efficace pour étendre le spectre et la suppression résiduelle des mauvaises herbes répertoriées lorsqu'il est mélangé en cuve avec du tiafenacil ou du carfentrazone-éthyl dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes en présemis, prélevée.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Lorsqu'appliqué conformément aux instructions fournies, l'herbicide Tolpyralate 400SC permet une suppression complète ou partielle des mauvaises herbes énumérées dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées à l'aide d'une dose

comprise entre 75 et 100 mL de l'herbicide Tolpyralate 400SC par hectare

Mauvaises herbes à feuilles larg	Tolpyralate 400 SC à raison de	Produits d'association		
Nom courant	Nom scientifique	75 à 100 mL/ ha	Atrazine <sup>1</sup>	Bromoxynil <sup>2</sup>
Amarante de Palmer	Amaranthus palmeri	R	S	R
Amarante de Powell	Amaranthus powellii	R	S	R
Renouée liseron	Polygonum convolvulus	R	ı	-
Canola spontané	Brassica napus	R	S	S
Gaillet gratteron	Galium spp.	R-S*	R-S*	S
Lampourde commune	Xanthium strumarium	R-S*	S	S
Tabouret des champs	Thlaspi arvense	S	Ī	-
Vergerette du Canada	Erigeron canadensis	R-S*	S	R-S*
Kochia à balais	Bassia scoparia	R	S	S
Renouée persicaire	Periscaria maculosa	R-S*	S	S
Chénopode blanc	Chenopodium album	S	S	S
Moutarde des champs	Sinapsis arvensis	R	S	S
Amarante à racine rouge	Amaranthus retroflexus	S	S	S
Amarante hybride	Amaranthus hybridus	S	S	S
Pourpier potager	Portulaca oleracea	R	S	R
Petite herbe à poux	Ambrosia artemisiifolia	R	S	S
Grande herbe à poux	Ambrosia trifida	R	S	S
Soude roulante	Salsola kali ssp. ruthenica	S	-	-
Bourse-à-pasteur	Capsella bursa-pastoris	R	S	R
Renouée de Pennsylvanie	Polygonum pensylvanicum	R	R	R
Abutilon	Abuthilon theophrasti	S	S	S
Amarante rugueuse	Amaranthus rudis	R	S	R
Amarante tuberculée Amaranthus tuberculatus		S	S	S

S = Suppression R = Répression

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Utiliser l'herbicide Aatrex liquide 480 à un minimum de 0,56 kg de p.a. par hectare.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Utiliser un produit contenant du bromoxynil comme seul principe actif à un minimum de 0,28 kg de p.a. par hectare.

Tableau 2. Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées à l'aide d'une dose de 50 mL de l'herbicide Tolpyralate 400SC par hectare

de 30 mL de l'herbicide Torpyraiate 4003C par nectare				
Mauvaises herbes à feuilles larg	Tolpyralate 400 SC à raison de	Produits d'association		
Nom courant	Nom scientifique	50 mL/ ha	Tiafenacil <sup>1</sup>	Carfentrazone -éthyl <sup>2</sup>
Renouée liseron	Polygonum convolvulus	-	S	R
Canola spontané	Brassica napus	-	S	S
Gaillet gratteron	Galium spp.	-	-	S
Tabouret des champs	Thlaspi arvense	R	S	S
Kochia à balais	Bassia scoparia	-	S	S
Chénopode blanc	Chenopodium album	S	S	S
Moutarde des champs	Sinapsis arvensis	R	R	R
Amarante à racine rouge	Amaranthus retroflexus	R	S	S
Soude roulante	Salsola kali ssp. ruthenica	S	-	S
Abutilon	Abuthilon theophrasti	S	-	S

S = Suppression R = Répression

Tableau 3. Graminées supprimées ou réprimées à l'aide d'une dose comprise entre 75 et 100 mL de l'herbicide Tolpyralate 400SC par hectare

100 m2 de l'helbleide l'olpylande 1008 e par necture					
Gra	nminées	Tolpyralate 400 SC à	Produits d'association		
Nom courant	Nom scientifique	raison de 75 à 100 mL/ ha	Atrazine <sup>1</sup>	Bromoxynil <sup>2</sup>	
Pied-de-coq	Echinochloa crus-galli	R	R	R	
Digitaire sanguine	Digitaria sanguinalis	S	S	S	
Sétaire géante	Setaria faberi	R	R	R	
Sétaire verte	Setaria viridis	S-R*	S-R*	R-S*	
Sétaire glauque	Setaria pumila	R	R	R	

S = Suppression R = Répression

Appliquer 100 mL par hectare en cas de fortes pressions de mauvaises herbes.

## Information relative aux cultures alternées :

Les cultures alternées suivantes peuvent être plantées après avoir appliqué l'herbicide Tolpyralate 400 SC en respectant les doses d'application indiquées sur l'étiquette, comme indiqué dans le tableau suivant. Si l'herbicide Tolpyralate 400 SC est mélangé en cuve avec d'autres produits, suivre l'intervalle de rotation des cultures le plus restrictif.

<sup>\*</sup> Répression à une dose de 75 mL/ha, suppression à une dose de 100 mL/ha

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Utiliser l'herbicide Insight 339SC ou Insight Liquid SC Herbicide à un minimum de 25 g de p.a. par hectare.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Utiliser l'herbicide Aim EC à un minimum de 18 g de p.a. par hectare.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Utiliser l'herbicide Aatrex liquide 480 à un minimum de 0,56 kg de p.a. par hectare.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Utiliser un produit contenant du bromoxynil comme seul principe actif à un minimum de 0,28 kg de p.a. par hectare.

<sup>\*</sup> Répression à une dose de 75 mL/ha, suppression à une dose de 100 mL/ha

Tableau 4. Intervalle entre l'application de l'herbicide Tolpyralate 400SC et la plantation ou la replantation des cultures alternées.

C-14	
Culture	Intervalle de replantation/rotation
Maïs, maïs doux, maïs de semence et	Immédiatement
maïs à éclater	
Blé (de printemps, dur, d'hiver)	
Orge	
Seigle (annuel et d'automne)	
Luzerne	
Haricot sec	
Haricot vert (y compris la production de	
semences)	
Chou potager	
Colza, canola	
Coton	9 mois
La graminée, cultivée pour la semence ou	
le fourrage	
Petit pois et pois mange-tout	
Cacahouète	
Pomme de terre	
Riz	
Haricot mange-tout	
Sorgho	
Soya	
Cucurbitacées	
Tournesol	
Tomate	
Betterave à sucre	18 mois
Toutes les autres cultures alternées	12 mois